

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 novembre 2015

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire Gérard Clavier.

Les points suivant sont examinés :

TRAVAUX

La commune et I SIVY cofinanceurs des travaux sur la rivière « Le gué de l'Aunay » attendent l'intervention de l'entreprise prévue cette année.

Pour l'Eglise, l'architecte finalise les dossiers d'appels d'offres qui devront aussi être effectués par voie dématérialisée.

Le conseil municipal accepte la proposition d'Odile Jusserand-Boitier pour la mission de coordonateur Sécurité et Protection de la santé durant les travaux de restauration de l'Eglise pour un montant de 4217.94 € HT.

DIVERSES DELIBERATIONS

Le conseil municipal émet un avis favorable à la fusion des 3 Communautés de Commune des Terres Vives, des Hautes Terres en Haut Berry et des Terroirs d'Angillon.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la fusion des Syndicats de rivières SIVY et Vallée du Barangeon.

Le conseil municipal n'émet pas d'avis sur la fusion des 6 syndicats d'eau (SMIRNE-AEP St Eloy / Vasselay AEPA St Martin/ St Georges – AEP Quantilly / St Palais / Achères – AEP des Aix D'angillon et AEP Montigny / Humbligny).

Le conseil municipal émet un avis favorable à la modification des statuts du SIVY (objet et compétences du syndicat sur bassin hydrographique).

Le conseil municipal émet un avis favorable aux modifications des statuts du SIRS Parassy – Aubinges - Morogues (attribution Communes / syndicat).

Le conseil municipal émet un avis favorable à la signature d'une convention avec le conseil départemental pour le paiement et le remboursement des transports scolaires du 1^{er} degré.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour le transport et la garantie d'emprunt accordée à Jacques Cœur Habitat à France Loire.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour le versement de 50 € par enfant à la CDC des Terroirs d'Angillon pour participation à l'organisation des NAP.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour le versement de 600 € au titre du Fond Social Logement pour 2015.

Le conseil municipal fixe à 200 € le prix de cession de sa part de copropriété sur une parcelle de terre à M. et Mme Ligney Gérard

DEMANDES DIVERSES

Une demande d'installation de « Boite à livres » est faite, Le conseil municipal ne voit pas d'opposition à cette réalisation par les demandeurs.

Le conseil municipal refuse une demande de partenariat avec le Berry Républicain, concernant le lien avec le site internet, jugée trop onéreuse.